

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A  
L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
CALENDRIER 2010 / 2011**

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs  
Elysées Marcel Dassault - 75008 PARIS,  
représentée par Monsieur **Jean Jacques CARA**, Directeur des Relations Sociales et des  
Ressources Humaines,

D'une part,

ET :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.

C.F.E.-C.G.C.

C.F.T.C.

C.G.T.

C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

# 1. CALENDRIER DES JOURS DE RÉDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL

La mise en œuvre des lois du 13 juin 1998 et du 19 janvier 2000 sur la réduction du temps de travail a fait l'objet d'accords spécifiques permettant à toutes les catégories de personnel de bénéficier d'une réduction de leurs temps de travail par attribution annuelle de journées de repos supplémentaires.

En ce qui concerne l'année 1er juin 2010 - 31 mai 2011, ils sont fixés comme suit :

1. 10 jours pris collectivement :
  - Vendredi 12 novembre 2010 ;
  - Vendredi 24, lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 décembre 2010 ;
  - Vendredi 22 avril 2011 ;
  - Vendredi 29 avril 2011 ;
  - Vendredi 6 mai 2011.
2. 5 jours pris sur l'initiative du salarié.

## 2. FORFAITS JOURS - CALENDRIER 2010/2011

### Application de l'accord sur le forfait annuel défini en jours

Compte tenu du calendrier de l'année 2010/2011 et constatant que nominalement cet exercice comporterait 217 jours de travail, une note d'information précisera les modalités de prise de cet écart de 4 jours par rapport au forfait annuel de 213 jours de travail.

## 3. DÉPÔT

Le présent accord sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Nanterre, ainsi qu'au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne, conformément aux prescriptions du décret D2231-2 du Code du Travail.

Fait à Saint-Cloud, le 25 janvier 2010

Pour le Personnel :  
**les Représentants des  
Organisations Syndicales**

Pour l'Entreprise :  
**J.J. CARA**

<b>C.F.D.T.</b>	M.
<b>C.F.E.-C.G.C.</b>	M. Richard BEDERE
<b>C.F.T.C.</b>	M. Gilles ROUSSEAU
<b>C.G.T.</b>	M.
<b>C.G.T.-F.O.</b>	M.